

La confession dans la pensée de Calvin

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0388

SourceBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

III. LA CONFESION DANS LA PENSÉE DE CALVIN

« Davantage (outre la confession à Dieu), l'Écriture nous recommande deux autres espèces de confession particulière. L'une, qui se fasse pour nous : à quoi tend le dire de S. Jacques, que nous confessons nos péchés l'un à l'autre (Jq. 5. 16) ; car il entend que déclarant nos infirmités les uns aux autres, nous nous aidions mutuellement de conseil et consolation. L'autre, qui se fasse pour l'amour de notre prochain, qui aurait été offensé par notre faute, pour le réconcilier et apaiser.

» Quant à la première espèce, bien que l'Écriture, en ne nous assignant personne auquel nous nous déchargions, nous laisse la liberté de choisir d'entre les fidèles qui bon nous semblera pour nous confesser à lui, toutefois parce que les pasteurs doivent être par-dessus les autres propres à cela, c'est le meilleur de nous adresser plutôt à eux. Or je dis qu'ils sont idoines (aptes) par-dessus les autres,



pas de verso